



## Compte Rendu Instance de Proximité Fabrique Sud à Vendargues 18 Février 2026

Présents pour la Direction : **Laurence Grandremy**, présidente de l'instance et Directrice Déléguée du Centre Fictions Feuilleton, **Sarah Faggion**, Responsable Ressources Humaines, **Sébastien Grandsire**, Directeur Délégué de la Post Production (en Visio), **Clara Rojas**, Interlocutrice Ressources Humaines Fabrique Sud (en Visio) et **Steve Labade**, Interlocuteur Pilotage social (en visio)

Vos élues Force Ouvrière présentes : **Stéphanie Roumiguière & Virginie Cicéro.**

### **1/ Points Post-productions :**

*Les élus demandent si les deux jours de régulations d'activité entre deux projets en post production sont bien maintenus ?*

Suite à une saisine, ces journées de régulation (2 au maximum) sont positionnées de manière systématique sur les plannings prévisionnels des salariés pour démarrer ou clore un documentaire de 52 min. Elles ne sont ni obligatoires ni reportables. Ces jours sont planifiés après concertation et entente entre le RAF et le salarié. Ils ont été mis en place pour gérer les aléas de planning et/ou technique afin éviter d'enchaîner deux produits longs. Il existe des disparités entre site.

**L'info F.O :** Vous avez droit à ces 2 jours ! Ils doivent être accolés au début ou à la fin du documentaire... sous peine de disparaître.

## **2/ Points Immobilier :**

### **Lyon :**

*Les élus demandent quel projet est retenu par la direction pour la rénovation de l'alcôve du 1er étage.*

Aucun projet n'a été retenu, statu quo sur l'affaire. C'est au Réseau de faire des propositions et d'engager les travaux. Or, celui-ci demande des plans à La Fabrique que la Directrice n'est pas en mesure de fournir car cela dépasse ses compétences. De plus, la Fabrique étant locataire du Réseau ce serait à lui de prendre en charge le dossier. La Directrice du Centre Fictions Feuilleton indique cependant qu'elle s'occupera du dossier au mois de mars afin de relancer les démarches mais elle ne garantit rien. En parallèle, la D2S (Direction de la Sûreté et de la Sécurité) est passée sur le site de Lyon pour faire un audit sur les installations. Sans surprise, le bâtiment est vétuste et mal entretenu mais il n'est pas envisagé qu'il soit refait dans son entièreté. Une réorganisation des bureaux est cependant envisageable pour répondre aux besoins des salariés.

### **Marseille :**

*La direction a-t-elle enfin une date de prévu pour organiser un exercice incendie sur le site de la vallée verte ? Des changements et/ou de la maintenance sur le site ont-ils eut lieu concernant le risque incendie ?*

Les dernières réparations viennent d'être effectuées, un exercice incendie est prévu courant Mars.

## **3/ Points prime et notes de frais :**

### **Note de frais :**

*Les salariés nous ont signalé que les règles concernant les frais de mission (notamment de faire ses achats avant le début de la mission) se sont récemment durcies, et se révèlent incompatibles avec la réalité du terrain.*

*Les personnels ne peuvent pas effectuer leurs courses en début de la première journée de mission et terminent souvent tard le soir. De plus, les tournages ont fréquemment lieu loin des commerces et des restaurants, et les équipes doivent également prendre possession de leur logement. Pour pouvoir dîner les premiers jours du tournage il est donc essentiel que les salariés puissent faire leurs achats avant le début de la mission, ce qui a été refusé par la direction.*

*Les élus demandent que ces règles soient assouplies pour s'adapter aux réalités du terrain.*

Selon la Direction "Avec les contraintes économiques actuelles, les règles en vigueur n'ont pas vocation à être changées, au contraire. Et nous dérogeons déjà à la règle avec les frais de mission "au forfait" plutôt que la déclaration des frais sur justificatifs". Des échanges ont eu lieu avec le service comptabilité. Il prend en compte les difficultés et recommande d'utiliser la case « commentaire » pour justifier certaines situations qui seraient hors cadre (achats de courses la veille du 1<sup>er</sup> jour de contrat et/ou mission). Cette information doit être communiquée le plus largement aux cadres à la production pour qu'elles puissent relayer aux salariés concernés.

Ce courrier a été envoyé par le secrétariat général de la Fabrique le lendemain de l'Instance !

**L'info F.O :** "La situation économique de l'entreprise" a bon dos ces derniers temps ! Que l'on fasse collectivement des efforts pour ne pas gaspiller l'argent public est une évidence. Que cela soit une excuse pour ne plus rembourser vos frais professionnels est inadmissible. Vos élus sont présents et à votre écoute en cas de difficulté : n'hésitez pas à nous contacter.

*Dans le même ordre d'idée, les élus demandent à la direction de reconsidérer la règle du forfait pour les missions en fiction, dont le seuil minimum de 15 jours est jugé trop élevé.*

La réponse de la RH fuse : "C'est une règle d'entreprise, ça ne changera pas"

*La direction a récemment demandé aux cadres à la production d'examiner dans les détails les notes de frais avant leurs remboursements. Certains aliments sont refusés car, selon la direction, ils ne constituent pas un repas "équilibré" indépendamment de leur prix. Les élus s'interrogent : pour quelle raison les cadres à la production devraient-elles endosser un rôle de nutritionniste ?*

La Direction du Centre Fictions Feuilleton ne semble pas être au courant de ces problématiques. En effet, il s'avère que ces "soucis" ont été relevés pour des personnels

de la vidéo-mobile. La RH pense que c'est un cas isolé : elle ne veut pas en faire une généralité et communiquer précisément sur ce point à l'ensemble des salariés.

Le contrôle des justificatifs par les cadres à la production n'est pas nouveau et n'a pas changé. Elles doivent examiner le détail et identifier s'il y a des produits « interdits » (achat d'alcool uniquement, produits d'hygiène ou autre qu'alimentaires...). Un repas est composé de tout ou partie d'une entrée, d'un plat, d'un dessert selon les règles strictes de l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales). A France Télévisions, de manière générale, le service comptable valide les factures après explications du salarié si besoin, d'où l'importance de mettre des informations dans la case « commentaire ».

**L'info F.O :** Il semble tout de même que certains "contrôleurs" soient plus zélés que d'autres, encore une fois n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

*Sur le tournage du premier film de Lyon, certains personnels ont effectué la préparation sur le site de Vendargues. Pendant cette période, ils n'ont pas eu droit à la prime de sortie zone 2 alors que cette prime est versée le WE. Comment la direction justifie-t-elle cette différence sachant que les salariés travaillent dans tous les cas en mission, à plusieurs centaines kilomètres de chez eux ?*

La prime de sortie est versée pour les jours de tournage en dehors des emprises France Télévisions. Un salarié en phase de préparation sur un site comme Vendargues, Lyon, Marseille ne bénéficie pas de cette prime. Mais elle est versée les week-ends car elle correspond à des « Repos sur place » !

#### **4/ Points Fictions / Feuilleton :**

*Parmi les effectifs de la fiction, au premier semestre 2027, 3 départs sont prévus : un OPV à Lyon, un OPS à Bordeaux et un OPS à Marseille. Il ne resterait plus de cadreur à Lyon, un seul à Marseille et deux à Lille, soit 3 cadres pour 21 fictions, sans compter les fictions jeunes adultes. Il ne resterait plus qu'un OPS à Marseille, deux à Lyon soit 3 OPS et deux perchmans pour toutes les fictions.*

*Les élus demandent quelles sont les perspectives de recrutement pour ces deux métiers.*

*La direction a-t-elle identifié et anticipé des mouvements de personnel en interne comme possibilité (perchman vers ingé son ou machiniste vers cadres, par exemple) ?*

*La direction a-t-elle déjà identifié des CDD qui pourraient commencer à être formés dans la perspective d'une embauche ?*

*Puisque nous n'avons plus suffisamment de cadres, existe-t-il une volonté de laisser le cadrage de la deuxième caméra aux chefs op de la coproduction comme c'est en train de devenir la norme ?*

*Pour rappel l'expérience des CDI en fiction, qui pour la plupart ont entre 50 et 100 films à leur actif, reste peu mise à profit pour transmettre cette expertise professionnelle aux plus jeunes.*

Selon la Direction, à ce jour, aucune demande de départ en retraite n'a été formulée pour la population énoncée ci-dessus. Le service RH ne fait pas de démarches de recrutement en amont des départs. Les remplacements se font donc après les départs en retraite en fonction de la situation et des besoins à l'instant T, selon le niveau d'activité, les contraintes de l'entreprise...

Si c'est possible, la Direction propose la montée en compétences des personnels.

La tendance va vers de nouveaux métiers qui deviennent pluridisciplinaire. Selon la Direction Il faut s'adapter pour continuer à satisfaire les nouvelles demandes. "Nos équipes sont appréciées et nous souhaitons qu'elles continuent à l'être." déclare la Direction.

**L'info F.O :** On ne demande plus de savoir BIEN faire, on demande de savoir TOUT faire. Nous vous laissons apprécier la nuance !

Et surprise, nous découvrons que la même question posée en Janvier en post production n'a pas obtenu la même réponse en Février pour les équipes de tournage !

*"Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un dispositif de doublure au sein du site de Marseille, afin d'anticiper les départs à la retraite à venir. Pour l'activité de mixage, cette organisation vise à assurer la continuité de l'activité et à préserver le savoir-faire des mixeurs." selon le propre relevé de conclusions de la Direction accessible dans MonEspace / Mon Entreprise / La Fabrique / Instance de proximité.*

Etonnant, non ?!

**Et pour rappel** (selon l'Accord Collectif : 8.3.1/ page 54)

Le départ volontaire à la retraite s'effectue selon les dispositions des articles L.1237-10 et suivants du code du travail.

Le salarié doit effectuer un préavis de 3 mois.

*Pourquoi un régisseur adjoint intermittent qui fait les repérages d'une fiction ne peut ensuite pas faire de renforts sur le même film, même en changeant l'intitulé de son contrat ?*

Une fois n'est pas coutume, la Direction dit ne pas comprendre la question car les régisseurs CDD peuvent très bien être en contrat repéreur puis en contrat de régisseur adjoint, avec un barème différent. Cela se pratique dans toutes les régions. Concernant ce cas précis, des vérifications sont à faire mais ne feront pas l'objet d'un compte rendu par souci de confidentialité.

*La direction peut-elle garantir aux salariés que sur les plateaux de fictions, surtout ceux en décors naturels montagneux, la présence d'un ou plusieurs personnels formés aux premiers secours est assuré ?*

La Direction nous affirme qu'il y a suffisamment de personnels formés aux 1<sup>er</sup> secours sur chaque site et sur chaque tournage. De nombreuses formations ont été dispensées aux cours des dernières années et des référents sont identifiés pour chaque tournage. De plus, tous les machinistes de Lyon et Marseille ont été récemment formés au travail en hauteur ainsi qu'à la sécurité des matériels par des guides de haute montagne.

## **5/ Bilan absentéisme 2025 :**

*Présentation du bilan de l'absentéisme sur le périmètre de notre instance.*

Le bilan est présenté par Steve Labade, il concerne l'IP Nord et l'IP Sud.

Nous constatons une baisse de 1 point par rapport à 2024.

Le taux de présence de 54% est supérieur à la moyenne de France Télévisions qui est de 48%.

Les arrêts de travail ont baissé de 18%

Les arrêts de longues durées ont une grande influence sur les statistiques.

Les arrêts de courte durée sont en baisse.

70% d'Accidents du Travail (AT) en moins grâce aux actions de prévention, formations et préconisations se félicite la Direction.

La tendance est donc positive.

## **6/ Points Psychologue du travail :**

*Présentation du cabinet QUALI SOCIAL.*

Contrairement à l'annonce faite en Janvier, le nouveau prestataire de psychologue du Travail QualiSocial sera présenté aux élus en Mars. Nous veillerons au bon affichage de ses coordonnées.

## **7/ Points RH:**

*Pourquoi les entretiens annuels avant 2023 ne sont pas accessibles dans MonKiosque?*

Les entretiens effectués avant 2023 se trouvent dans l'ancien système informatique. La bascule ne s'est pas faite dans le nouveau système E4you. Ni les salariés ni les managers n'y ont donc accès. En revanche, la RH peut désarchiver un dossier antérieur à 2023 si besoin. "Mais la demande doit être pertinente, motivée et nécessaire." nous indique la RH !

*Comment la RH justifie-t-elle que plusieurs notes de services apparaissent barrées dans le tableau récapitulatif disponible sur Mon Espace, notamment celles concernant la fourniture tri annuels des vêtements de travail ?*

Les notes barrées concernent les notes qui ne s'appliquent plus ou pour lesquelles il y a eu un avenant comme celles concernant les vêtements. C'est Stéphanie Jean Lecorvaisier, secrétaire générale de la Fabrique, qui met à jour ce document.

*Un salarié a souhaité poser ses congés jusqu'à la fin de l'année, chose qu'il fait depuis plusieurs années. Cela lui a été refusé pour la période de Noël pour la première fois. La règle de pose de congés a-t-elle évolué ? La direction a-t-elle décidé d'appliquer plus strictement les règles établies ? Les élus demandent le renouvellement de la communication sur la pose de congés.*

La Direction nous répond que la règle n'a pas évolué et qu'elle va remettre le lien sur les règles applicables dans son relevé de conclusions (relisez le compte rendu FO de Janvier pour savoir de quoi il retourne 😊) Concernant une demande de congés faite récemment par un salarié pour la période de Noël, la demande intervient trop en amont et en dehors de la période de pose des souhaits. Il s'agit là d'une demande et d'un refus isolé. Le

manager n'a pas de visibilité précise de l'activité pour la fin d'année, d'où son refus. L'explication sera donnée au salarié par son manager si besoin et s'il n'a pas compris la raison du refus. La Direction incite à privilégier le dialogue.

Les congés se lissent sur l'année et sont répartis de façon équitable. Quoi qu'il en soit, les compteurs doivent être soldés à la fin de l'année civile. Selon la Direction et à notre connaissance, les managers sont plutôt souples et refusent très peu de demandes de congés. L'activité et le bon fonctionnement d'un service priment sur tout le reste.

#### **Rappel sur la pose des congés (voir Accord Collectif : 2.1.5.5 page 100 et suivantes)**

*Les demandes de congés d'une durée supérieure à cinq jours ouvrés consécutifs doivent être adressées au chef de service :*

- au plus tard le 31 janvier pour la période du 15 mars au 14 octobre
- et au plus tard le 31 août pour la période du 15 octobre au 14 mars.

*Les demandes de congés d'une durée inférieure ou égale à cinq jours ouvrés consécutifs devront être adressées au chef de service au moins quinze jours avant la date de départ envisagée.*

*Le chef de service dispose d'un délai :*

- **d'un mois** à compter de la date limite du dépôt ou de la demande du salarié si elle est postérieure à la date limite du dépôt pour répondre au salarié par écrit pour les demandes de congés **d'une durée supérieure à cinq jours ouvrés**
- **d'une semaine** pour répondre au salarié par écrit pour les demandes de congés **d'une durée inférieure ou égale à cinq jours ouvrés.**

*En l'absence de réponse écrite de la Direction dans les délais impartis à la demande écrite du salarié, le congé est réputé accepté. Dans le cas d'une demande de congés payés supérieure ou égale à 5 jours, le salarié devra indiquer dans sa demande s'il souhaite que les 2 jours de repos hebdomadaires de la semaine précédente soient planifiés le samedi et le dimanche de la semaine précédente.*

## 8/ Vie de l'instance :

*La Direction a-t-elle avancé sur la liste de diffusion et la réactivation de l'adresse mail de l'instance ?*

“Nous allons nous renseigner auprès de l'IP Nord car cela semble complexe à mettre en place” nous indique la Direction.

Cette liste doit permettre aux élus de vous envoyer nos comptes rendus et les communications propres à l'instance. Elle doit aussi vous permettre de nous contacter de manière simple.

**L'info F.O** : on voit bien les efforts fournis par notre Direction pour instaurer le niveau de Dialogue Social conforme à ses propres annonces faites en Janvier à la première instance de cette nouvelle mandature !

*C/ Les élus redemandent à la direction de communiquer les contacts de l'Inspection du Travail de chaque site de notre périmètre.*

La Direction nous répète que ce sera fait dans le relevé de conclusions de janvier et affiché sur chaque site ainsi que dans chaque livret d'accueil.

Entre temps et en réponse à l'insistance de vos élus, nous avons obtenus les contacts par site.

SITE	MEDECINE DU TRAVAIL	INSPECTION DU TRAVAIL
LOMME	<b>Docteur Anne LEFEBVRE</b> POLE SANTE LILLE Centre Lille Jeanne d'Arc 03.20.52.31.21 <a href="mailto:Jda@polesantetravail.fr">Jda@polesantetravail.fr</a>	<b>Mme Djésiah TOUANSSA</b> UC2 Lille-Ville 77 rue Gambetta BP625 59033 LILLE 03.20.12.55.47
MARSEILLE VALLEE VERTE	<b>Docteur Catherine MILLIET</b> CENTRE DE LA JOLIETTE 1 10 place de la Joliette 13002 MARSEILLE 04.91.99.05.23 <a href="mailto:Joliette_secretariat1@expertis.org">Joliette_secretariat1@expertis.org</a>	<b>Inspecteur du travail</b> 55 boulevard Périer 13008 MARSEILLE 04.91.57.96.77 <a href="mailto:Ddets_uc3@bouches-du-rhone.gouv.fr">Ddets_uc3@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>

MARSEILLE CHANOT	<b>Docteur Catherine MILLIET</b> CENTRE DE LA JOLIETTE 1 10 place de la Joliette 13002 MARSEILLE 04.91.99.05.23 <a href="mailto:Joliette_secretariat1@expertis.org">Joliette_secretariat1@expertis.org</a>	<b>Mr Ghislain COUTAUD</b> 55 boulevard Périer 13008 MARSEILLE <a href="mailto:Ddets-uc4@bouches-du-rhone.gouv.fr">Ddets-uc4@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>
TOULOUSE	<b>Docteur Clément NOZAL</b> PREVALY CAMBOULIVES 6 rue Roger Camboulives 31100 TOULOUSE 05.40.13.31.33 <a href="mailto:Equipej.camboulives@prevaly.fr">Equipej.camboulives@prevaly.fr</a>	<b>Mr Renaud SIMONET</b> DDET Haute Garonne - Unité de contrôle 2 5 esplanade Compans Caffarelli 31080 TOULOUSE 05.32.98.00.81
BORDEAUX	<b>Docteur Marie-Christine MARSOL</b> AHI 33 – Centre Bordeaux Balguerie 50 cours Balguerie Stutzenberg 33070 BORDEAUX 05.57.87.76.22 <a href="mailto:Katia.quintana@ahi33.org">Katia.quintana@ahi33.org</a>	<b>Mme Margot MARTY</b> 05.47.47.47.47 <a href="mailto:Ddets-uc5@gironde.gouv.fr">Ddets-uc5@gironde.gouv.fr</a>
LYON	<b>Docteur Marion AUFILS</b> PROMEOM 34 rue de l'arbre sec 69001 LYON 04.37.40.47.70 <a href="mailto:Opera-secretariat1@promeom.fr">Opera-secretariat1@promeom.fr</a>	<b>Mme RULLIAT</b> 8-10 rue du Nord 69625 VILLEURBANNE 04.87.76.72.81 <a href="mailto:Ddets-uc1@rhone.gouv.fr">Ddets-uc1@rhone.gouv.fr</a>
VENDARGUES	<b>Docteur Cyril BERNARDET</b> ENSANTE 273 avenue dela pompignane 34000 MONTPELLIER 04.67.84.76.92 <a href="mailto:Secretariat.bernardet@ensante.fr">Secretariat.bernardet@ensante.fr</a>	<b>Inspecteur du travail</b> 615 boulevard d'Antigone 04.67.22.87.04 <a href="mailto:Ddets-uc3@herault.gouv.fr">Ddets-uc3@herault.gouv.fr</a>

Des questions ? N'hésitez pas à contacter vos élus Force Ouvrière :

[stephanie.roumiguere](mailto:stephanie.roumiguere)



[virginie.cicero](mailto:virginie.cicero)



[sebastien.lebailly](mailto:sebastien.lebailly)



Ce travail de compte rendu est toujours en phase d'apprentissage.

S'il vous a plu, n'hésitez pas à nous le dire.

S'il vous a déplu, n'hésitez pas non plus... mais avec des mots gentils 😊

**Calendrier des prochaines instances**

**11 Mars à Lomme**

**08 Avril à Lyon**

**12 Mai à Marseille la Vallée Verte (nouvelle date)**

**10 Juin à Bordeaux**

**08 Juillet à Marseille la Vallée Verte**

**Option le 31 Aout en visio**

**16 Septembre à Toulouse**

**21 Octobre à Marseille la Vallée Verte**

**25 Novembre à Vendargues**

**09 Décembre à Marseille la Vallée Verte**